



COUPE DE RIVIERE CORSAIRE – CAP CORSE

Du samedi 28 au Lundi 30 Avril 2018

Lieu : L'ERDRE - La Grimaudière – 44240 La Chapelle sur Erdre

Autorité Organisatrice : ANCRE C 44022



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 les règlements fédéraux, les règles de classe Corsaire et Cap Corse.
- 1.4 Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CEE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation plan d'eau intérieur.

- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 - à tous les bateaux de la classe Corsaire et Cap Corse.

3.2 **Les bateaux admissibles doivent obligatoirement :**

- **se pré-inscrire en complétant le formulaire mis à disposition sur le site www.ancrecn.fr, page accueil, évènement Coupe de Rivière Corsaire et Cap Corse et régler les frais d'inscription avec ou sans réservation pour le dîner du dimanche 29 à ANCRE BP 4323 – 44243 La Chapelle sur Erdre Cédex, avant le lundi 23 avril 2018 (fiche règlement des frais disponible sur le site ANCRE)**
- **confirmation d'inscription le samedi 28 avril.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes	40 € par bateau

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : Samedi 28 avril 2017 de 9h00 à 14h00

Usuellement, les bateaux sont mis à l'eau sur leur remorque, par la rampe du club. (pour les bateaux nécessitant un grutage, prière de renseigner le formulaire de pré- inscription).

5.1.2 Mise à l'eau : vendredi 27 de 14h30 à 18h00 et samedi 28 de 9h00 à 13h00.

5.2 JAUGE : A la discrétion du Président du Comité Technique.

5.3 Jours de course : Briefing aux concurrents le 28 à 14h00 devant le club House.

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
28 avril	14h30	Toutes
29 avril *	10h00	Toutes
30 avril *	10h00	Toutes

* arrêt possible à Sucé (selon conditions météorologiques) en fin de matinée.

(pique-nique à prévoir : courses à suivre)

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

5.5 Sortie des bateaux : le 30 selon possibilité après la remise des prix et mardi 01 mai de 9h00 à 11h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 28 avril.
- affichées selon la Prescription Fédérale]

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront : Parcours spécifiques Erdre.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour *toutes les classes*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 - (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit le lundi 30 à 18h:

- un classement scratch des Corsaire et Cap Corse en temps réel
- Le challenge « FONFON CUP » sera remis au premier équipage comportant au minimum une personne de sexe féminin.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : l'ANCRE de préférence par courriel : aso.ancre@neuf.fr ou le samedi de 14h à 18h tél : 02 40 29 71 62 ; site Internet : www.ancrecn.fr.

PROGRAMME et FRAIS DE PARTICIPATION

CORSAIRE - CAP CORSE : Nom Skipper : Nom	N° Prénom	Nombre	MONTANT
DROITS DE PARTICIPATION A L'EPREUVE par bateaux (mise à l'eau – sortie incluses)			40 €
Vendredi 27 de 14h30 à 18h00 : Accueil - mise à l'eau			
Samedi 28 : - de 9h00 à 14h15 confirmation d'inscription - de 9h00 à 13h00 mise à l'eau - 14h00 Briefing - 14h30 début des courses - Soirée libre, possibilités grillade sur la base			
Dimanche 29 : - 10h00 début des courses à suivre, pique nique à prévoir - Soirée : DINER Festif - 18 € par personne (Vin en sus)	 pers.	
Lundi 30 : - 10h00 début des courses à suivre, pique nique à prévoir - 18h00 remise des prix - Sortie de l'eau après la cérémonie selon possibilités - Soirée libre, possibilités grillade sur la base			
Mardi 01 : - de 09h00 à 11h30 sortie de l'eau			
TOTAL			

Adresse Mail du Skipper :

IMPORTANT :

Pour valider l'inscription avec ou sans réservation de repas, nous vous remercions de nous adresser cette fiche, accompagnée de votre règlement à l'ordre de l'ANCRE avant le lundi 23 avril.

Adresse : ANCRE BP 4323 44243 La Chapelle sur Erdre Cédex.

Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, **Nous ne pourrions pas prendre d'inscription supplémentaire au dîner prévu, sur place.**